الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
وزارة الشؤون الثقافية
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

المؤسسة الوطنية لتنمية المهرجانات والتظاهرات الثقافية والفنية
ETABLISSEMENT NATIONAL POUR LA PROMOTION DES FESTIVALS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES
THE NATIONAL FOUNDATION FOR THE DEVELOPMENT OF FESTIVALS AND CULTURAL AND ARTISTIC EVENTS

# Consultation N°17/2023
# Conception d'une affiche et charte graphique

République Tunisienne * Ministère des Affaires Culturelles * Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques

**ARTICLE 1: objet de la consultation**

L'Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques lance une consultation pour la conception d'une affiche et charte graphique ainsi que les déclinaisons qui découlent pour les supports mentionnés pour les Journées théâtrales de Carthage (24 éme édition)

**ARTICLE 2: Conditions de participation**

La présente consultation est ouverte aux **agences de communications** et aux **artistes designers graphistes.** Les soumissionnaires désirant y participer sont invités à retirer le dossier de consultation au siège de L'Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques(Cité de la Culture, (Avenue Mohamed 5, Tunis)

**ARTICLE 3:Constitution de l'offre**

1-Le présent cahier des charges, paraphé à toutes les pages et signé à la dernière avec la mention manuscrite « LU ET APPROUVÉ », et portant le cachet du soumissionnaire.
2-Le CV détaillé et pièces justificatives de la qualification
3-Liste des établissements dans lequel le graphiste a assuré des missions similaires appuyée des pièces justificatives.
4- le soumissionnaire doit remplir la fiche de renseignement **(Annexe 1)**.
5- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
6- Extrait du Registre National des Entreprises (RNE).

**ARTICLE 4: Condition de remise des offres**

Les offres doivent parvenir au Bureau d'Ordre de L'Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques ou par voie postale recommandée ou par rapide-poste ou livré directement au Bureau d'Ordre contre une décharge sous plis fermés anonymes au plus tard le **29 /06/2023** , à l'adresse indiquée ci –après :

Cité de la Culture, (Avenue Mohamed 5, Tunis)

Consultation n°17/2023 relative à l'élaboration d'une Création graphique de l'Affiche de la 24ème édition des Journées théâtrales de Carthage
« NE PAS OUVRIR»

L'offre doit être présentée sous la forme suivante :

- Une enveloppe extérieure, fermée, anonyme cachetée, ne portant aucune indication autre que la mention.

- Trois enveloppes intérieurs séparées (A, B et C), fermées, scellées et portant le nom et l'adresse du soumissionnaire :
  1. Enveloppe A portant la mention : « Pièces ADMINISTRATIVES»
  2. Enveloppe B portant la mention : « Offre ARTISTIQUE »
  3. Enveloppe C portant la mention : « Offre FINANCIÈRE »

- **L'enveloppe** A portant la mention « **Pièces administratives**»
  1- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des offres ; **(agences de communications)**
  2-Extrait du Registre National des Entreprises (RNE), **(agences de communications )**

3-La fiche de renseignements (Annexe 1) **(agences de communications) et (artistes designers graphistes)**
4- Carte d'identité **(artistes designers graphistes)**

- **L'enveloppe** B portant la mention « **Offre ARTISTIQUE** »
  1-Le présent cahier des charges, paraphé à toutes les pages et signé à la dernière avec la mention manuscrite « LU ET APPROUVÉ », et portant le cachet du soumissionnaire.
  2- Le CV détaillé et pièces justificatives de la qualification **(artistes designers graphistes).**
  3-Liste des établissements dans lequel le graphiste a assuré des missions similaires appuyée des pièces justificatives. **(artistes designers graphistes) et (agences de communications ).**
  4-La proposition de l'affiche doit être réalisée sur un support plat, léger et rigide (papier, carton, panneau ou toile) de format A3. Si l'œuvre est encadrée, veuillez ne pas mettre de vitre. Chaque soumissionnaire devra mentionner son nom et ses coordonnées à l'envers de son œuvre.
  5- L'affiche doit être présentée sur un support numérique.

- **L'enveloppe C** portant la mention « **Offre Financière** » doit contenir :
  soumission signée et portant le cachet du soumissionnaire (**annexe 2**)

**ARTICLE 4: Dispositions générales :**

- Le prestataire s'engage à présenter une offre financière et un projet de travail sur maquette.
- Les observations et les modifications du Festival doivent être prises en compte pour la réalisation du visuel final, qui sera retransmis pour approbation.
- La version finale sera réalisée dans sept (07) jours hors délais des éventuelles notifications du Festival, à partir de la réception du bon de commande.
- Une fois l'offre retenue, le fichier source doit être livré sur support numérique traité sur logiciels conventionnels et sous différents formats incluant des images de très haute résolution, le caractère de police (format vectorisé en design CS3 ou CS5).

**ARTICLE 5: Droits de propriété**

Le droit de propriété de la charte graphique est rétrocédé au Festival .Tout usage extérieur partiel ou total, à quelque fin que ce soit, sera illégal.

**ARTICLE 6: Secret professionnel**

Le titulaire de consultation se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne la mission objet de présente consultation.

**ARTICLE 7: Modalité de paiement**

Le payement sera fait en une seule tranche, après service fait sur présentation de facture en trois exemplaires.

**ARTICLE 8: Prix**

le prix en toutes taxes comprises (TTC ) , sont fixes.

République Tunisienne
Ministère des Affaires Culturelles
Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques

**ARTICLE 9: Droits d'enregistrement**

Le titulaire de la commande prendra à sa charge le droit d'enregistrement et le timbre grevant le contrat, il fournira au ....., pour ses propres besoins deux exemplaires originaux signés et enregistrés du contrat.

**ARTICLE 10: Résiliation**

Au cas où le titulaire de la consultation ne satisferait pas à ses obligations, le ENPFMCA le mettra en demeure par lettre recommandée afin d'y satisfaire dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, le ENPFMCA pourra résilier purement et simplement le contrat et faire exécuter les prestations objet de la consultation selon le procédé qu'il jugera utile, aux risques et périls du fournisseur défaillant.

**ARTICLE 11:Conditions générales**

- Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent dossier de la consultation, le marché reste soumis aux dispositions du décret n 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics ainsi que les textes l'ayant modifié ou complété.
-le titulaire de consultation retenu s'engage vis-à-vis de L' ENPFMCA par contrat à exécuter tous les travaux avec diligence et selon les usages de la profession.

## CAHIER DES SPÉCIFICATIONS ARTISTIQUES:

La conception de l'affiche et de la charte graphique et logo doit prendre en considération les recommandations suivantes :

**ARTICLE 1:Termes de références**

Les mots clés : **Espoir - créativité - Esprit festif –40 ans des JTC**

- L'axe principal de la programmation du festival est les arts de la scène/ Spectacle vivant (Théâtre ……..).
- Le festival se veut **accessible** mais aussi **sélectif** sur la qualité de sa programmation.
- Privilégier **un style actuel et contemporain** dans la création graphique.
- Les propositions se doivent d'être **sobres avec une touche de fraîcheur.**
-L'art de la photo dans la création de l'affiche est recommandé.
- Faire un clin d'œil à **la vocation africaine, arabe (….)** desJTC
- Mettre en valeur le 40ème anniversaire des JTC

**ARTICLE 2:Evaluation des offres**

L'évaluation des offres prendra en considération deux critères :
L'originalité et la qualité artistique des propositions.
L'offre financière.
Et ce, selon le barème suivant :

| | **Le barème d'évaluation sur 100 points** | | |
|---|---|---|---|
| **Les offres :** | Offres financière selon le classement: 40 points | Offres technique : 60 points | |
| | Offre classé 1 : 40 points<br>Offre classé 2 : 30 points<br>Offre classé 3 : 20 points<br>Offre classé 4 ou plus : 10 points | Originalité des idées : 30 points<br><br>Harmonie et cohérence avec les termes de références : 30 points | |

- L'offre qui aura récolté le nombre le plus élevé de points sera retenue.
- Les œuvres participants à cette consultation ne peuvent être retenues que si elles récoltent 80 points au minimum

République Tunisienne
Ministère des Affaires Culturelles
Etablissement National pour la Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques

ANNEXE 1

**fiche de renseignements**

Nom et Prénom (ou Raison Sociale):.....

Forme Juridique :.....

Adresse:.....

Téléphone:..... Fax:.....E-mail:.....

N°du Registre National des Entreprises:.....

N° d'affiliation àla sécurité sociale:.....

Matricule Fiscal:.....

Fait le.....à .....

Lesoumissionnaire

ANNEXE 2

**BORDEREAU DES PRIX**

| Désignation | PU.HT |
|---|---|
| Conception d'une affiche et logo pour la 24ème session duFestival JTC | |
| Déclinaisons des supports et mise en format (billets. affiche programmes catalogue banderoles wind flag, goodies….) | |
| **PRIX TOTAL HT(en toutes lettres)**…… …… …… …… | |
| **Remise(en toutes lettres)**…… …… …… …… | |
| **TVA(en toutes lettres)**…… …… …… …… | |
| **PRIX TOTAL TTC(en toutes lettres)**…… …… …… …… | |

…….., **le :**……

**Cachet et signature**